

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 19 DECEMBRE 2016**

L'an deux mille seize, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué le treize décembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Guy LEPAGE.

Nombre de Membres élus : 19, en fonction : 19, qui ont délibéré : 18.

Etaient présents : M. Guy LEPAGE, M. Francis BONNE, M. Jacques BARILLY, M. Marc GUÉNIOT, Mme Claude DRUMEL, M. Robert GALMOT, M. Michel BELDJOUDI, Mme Françoise MORETTE, Mme Claudine CHATELAIN, M. Jean-Paul GRASMUCK, Mme Myriam HIBLOT, Mme Isabelle PARENT, Mme Christelle CAHART, M. Arnaud FAUCHERON, Mme Anne MANDRA, Mme Noémie MAYET.

Absents excusés : Mme DROZDOWIEZ ayant donné pouvoir à M. GUÉNIOT, M. MALLY ayant donné pouvoir à M. LEPAGE.

Absent excusé : M. NOLEVAUX

Secrétaire élu : M. BELDJOUDI.

Le procès-verbal de la séance de réunion du Conseil du 21 Octobre 2016 est adopté à l'unanimité.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir accepter d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour : adoption du devis LAVANCE relatif au déplacement des aspirateurs dans le cadre des travaux du giratoire, subvention au Lycée de Bazeilles, subvention pour une compétition de boxe, maintien du nombre des élus dans le cadre de la création de la commune nouvelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend les décisions suivantes :

DÉLIBÉRATION n° 1 : DISSOLUTION DU CCAS :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre de la création de la commune nouvelle au 1^{er} janvier 2017, il est nécessaire de dissoudre le CCAS de la commune de Bazeilles, pour en créer un nouveau, composé de membres représentant les trois communes lorsque le nouveau conseil municipal sera installé.

Approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 2 : SUPPRESSION DES REGIES :

Monsieur le Maire rappelle également que dans le cadre de la création de la commune nouvelle toutes les régies doivent être dissoutes avant le 31 décembre 2016 pour être recrées en 2017 pour la nouvelle entité.

Approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 3 : DEMANDE DE RETRAIT DU SIGVAD :

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer sur le principe de la sortie de la commune de Bazeilles du Syndicat Intercommunal de Gestion et de Valorisation de l'Aérodrome de DOUZY et la reprise par la commune de DOUZY, de l'ensemble des contrats et emprunts en cours d'exécution, ainsi que tous les éléments du patrimoine.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 4 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES :

Monsieur le Maire présente le rapport de Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 2 novembre 2016 approuvé par le Conseil communautaire du 22 novembre 2016. Il résulte de ce rapport les modifications des attributions de compensation suivantes pour 2016 :

- Au titre du fonctionnement des réseaux unitaires : -85.459 € ; montant réparti sur différentes communes,
- Au titre des transferts d'équipements : +65.750 € (Pour Charleville-Mézières et Sedan),

Soit un solde de 19.709 €.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 5 : ETAT DES ADMISSIONS EN NON-VALEUR :

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir adopter l'état des admissions en non-valeur transmis par le Trésorier de Sedan pour un montant de 2.532,68 €. Cela représente le montant des titres de recettes qui ne seront pas recouverts.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 6 : OUVERTURES DOMINICALES :

Suite à la mise en application de la loi du 6 août 2015, dite Loi Macron, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, la réglementation relative au travail dominical a évolué. Le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la possibilité d'ouverture de certains commerces le dimanche dans la limite de douze fois par an, dont les dates vous sont indiquées ci-dessous :

MOIS	Janvier	Avril	Mai	Juillet	Septembre	Octobre	Décembre
Jours	Les 15 et 22	Le 30	Le 7	Le 2 et 9	Le 10	Le 8	Les 3, 10 et 17 et 24

Adopté par seize voix pour, un vote contre et une abstention.

DÉLIBÉRATION n° 7 : PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE POUR NOEL :

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer sur l'attribution des bons de Noël aux agents de la collectivité et à leurs enfants. La valeur des bons d'achat reste inchangée par rapport à l'exercice 2015 :

- Pour les agents : 150 €uros,
- Pour les enfants des agents jusqu'à l'âge de 16 ans : 80 €uros

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 8 : INDEMNISATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES POUR UN CONTRAT CUI :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que compte tenu de la charge de travail au service technique, et de la prolongation en arrêt maladie au-delà de 6 mois d'un agent titulaire, il est nécessaire de prévoir l'indemnisation des heures supplémentaires pour un contrat CUI. L'indemnisation sera calculée pour les 8 premières heures au taux de 25%, et à partir de la 8^{ème} au taux de 50%.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 9 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE :

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la création du poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe pour l'agent titulaire à temps non complet qui assure les missions d'accueil au public et de l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 10 : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL ATSEM :

Le Maire informe le Conseil municipal que lors de son entretien professionnel, une ATSEM a souhaité être placée en disponibilité pour convenance personnelle. Le Centre de Gestion des Ardennes a rendu un avis favorable à cette demande. En conséquence et dans l'intérêt du service, il est nécessaire de recruter une ATSEM, qui sera un agent contractuel.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 11 : TARIFS PERISCOLAIRES :

Suite à un contrôle opéré par la Caisse d'Allocations des Ardennes, et en raison des réductions diverses proposées aux familles lors de la facturation des prestations du service périscolaire, le Conseil municipal valide les tarifs suivants :

Service	Type	Tarifs	Réductions
Cantine	Forfaits 1, 2, 3 ou 4 jours par semaine,	3.55€	Familiale (10% pour 2 enfants, 20% pour 3 enfants, 30% pour 4 enfants)

	Occasionnel	4.60 €	Familiale
Garderie	A l'heure	1.55 €	Familiale
ALSH	Tarif plein journée avec repas	12 €	Familiale, participation CE ou déduction MSA à 5.5 € par jour
	Tarif plein journée sans repas	8 €	Familiale + participations éventuelles CE ou MSA 0 5.5 € /jour
	Tarif CAF QF inférieur à 630, journée avec repas	10 €	Familiale + participation CAF 4 € / jour - 12 ans, chèques loisirs 5 € / jour pour + 12 ans
	Tarif CAF QF inférieur à 630, journée sans repas	6 €	Familiale + participation CAF 4 € / jour - 12 ans, chèques loisirs 5 € / jour pour + 12 ans

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 12 : SCULPTURE BOIS :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'une proposition de cession d'une sculpture en bois représentant le tableau d'Alphonse DE NEUVILLEE qui lui a été faite pour un prix de 2.500 €uros. Après avoir délibéré, le Conseil adopte le principe de l'achat au prix de 2.000 €.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 13 : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DES AMIS DU MUSEE DES TROUPES DE MARINE :

Monsieur le Maire présente le contenu d'un courrier de l'Association des Amis du Musée des Troupes de Marine, relatif à une demande de subvention pour le financement d'un programme d'aménagement de Musée de Fréjus. Compte tenu de la qualité du partenariat avec les Troupes de Marine et afin de maintenir celui-ci, le Conseil municipal adopte le principe d'une participation exceptionnelle de 3.500 € qui sera versée sur l'exercice 2017.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 14 : INDEMNISATION DU GARDIEN DU CIMETIERE :

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de son souhait de recourir au gardien du Musée afin de réaliser le gardiennage du cimetière. Pour cela, il souhaite verser une subvention plus importante à l'Association des TDM, qui se chargera d'indemniser l'intéressé.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 15 : ADOPTION DU DEVIS DE LA SOCIETE LAVANCE :

Suite aux travaux d'aménagement du giratoire à la sortie de la zone commerciale, la société LAVANCE a présenté un devis relatif au déménagement d'une partie des équipements située dans l'emprise du giratoire pour un montant de 3.542,50 € HT.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 16 : SUBVENTION AU LYCEE DE BAZEILLES :

Lors de la dernière réunion du Conseil municipal, le principe du versement d'une subvention au Lycée de Bazeilles pour l'organisation de la Soirée Opéra qui aura lieu au mois de mars 2017 a été adopté, sous réserve que le budget de cette manifestation soit transmis en Mairie.

Ce document ayant été présenté aux élus, le principe du versement d'une subvention de 400 €uros est décidé.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 17 : SUBVENTION BOXE :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande de subvention faite pour l'organisation d'une manifestation de boxe à la Maison des Sports de Bazeilles.

Rejeté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 18 : MAINTIEN DES ELUS :

En vue de la création de la commune nouvelle au 1^{er} janvier 2017 et comme le prévoit la loi du 16 mars 2015, le conseil municipal de Bazeilles adopte le principe du maintien des élus en place soit 19 pour la commune de Bazeilles, pendant la période transitoire allant jusqu'en 2020.

Adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES :

- PLUI,
- Aménagement accès de la voie verte,
- Orgues,
- Bilan de la réunion Internet,

**La séance est levée à vingt-deux heures,
Fait et délibéré, les an, mois et jour susdits.**

Procès-verbal publié au Registre Communal des Délibérations